

Un régime de retraite pour nous !



INFOLETTRE



Volume 2, numéro 2, le 11 mars 2009

La Régie des rentes accepte l'enregistrement du Régime, le rendement en 2008 et nouvelles du comité de retraite

Notre régime a maintenant son numéro d'enregistrement

Bonne nouvelle ! Après avoir reçu notre projet de règlement et procédé à un certain nombre de vérifications, la Régie des rentes du Québec nous a officiellement émis un numéro d'enregistrement : **38001**. L'octroi de ce numéro confirme l'existence du Régime de retraite aux yeux de la Régie des rentes. La Régie nous a également avisés que le premier exercice financier du Régime de retraite serait de 15 mois, plutôt que 3, et se terminerait le 31 décembre 2009, ce qui nous permettra d'économiser des frais, un aspect important dans un contexte de démarrage.

Les démarches se poursuivent avec l'Agence du revenu du Canada pour recevoir notre numéro d'agrément permanent. Rappelons qu'un numéro d'agrément temporaire nous a déjà été émis par l'Agence du revenu du Canada (**1203231**), numéro qui peut être utilisé dans toute documentation ou feuillet fiscal.

Un rendement positif (!) en 2008

Compte tenu de l'environnement financier difficile, le comité de retraite qui s'est réuni les 26 et 27 février dernier attendait avec fébrilité les résultats relatifs au rendement de la caisse de retraite en 2008. Selon les données fournies par Desjardins Sécurité Financière, le rendement de la caisse s'élève à + 5,60%. Ce rendement, étonnant à première vue, s'explique par le fait que les premiers argents n'ont été versés dans la caisse qu'à la mi-novembre et que, pendant les 6 dernières semaines de 2008, les marchés boursiers et obligataires, sur une base combinée, sont demeurés stables avec un rendement de 4,19%.

Pendant cette période, notre caisse a donc réalisé une performance de 1,41% supérieure au rendement des marchés dans lesquels nous sommes investis, surtout grâce à la surperformance de nos gestionnaires en actions canadiennes et en actions mondiales. Au 31 décembre 2008, nous avions en caisse un peu plus d'un demi-million de dollars, 539 878,92\$ pour être exact.

Même s'il s'agit évidemment d'une très courte période alors que notre caisse est axée sur une gestion à long terme, on peut tout de même se réjouir que la Caisse soit partie du bon pied. On peut déjà penser toutefois que ces rendements ont été effacés par la baisse des marchés depuis le début de l'année 2009, mais c'est là que notre approche en matière de conservatisme et de gestion du risque nous donnera des coussins pour être capables d'absorber les chocs et être en mesure de récupérer éventuellement sans que cela n'affecte les droits acquis des personnes cotisantes ou le versement des rentes aux personnes retraitées.

L'évaluation actuarielle initiale est officiellement déposée et reçue par le comité de retraite

Dans un régime comme le nôtre qui **garantit** le versement des rentes, une exigence légale importante est de faire réaliser au démarrage du régime puis, par la suite, au moins une fois aux 3 ans, une *évaluation actuarielle* afin de s'assurer que le niveau des cotisations versées et de l'argent en caisse est suffisant pour payer les rentes promises par le Régime. L'actuaire de notre régime de retraite, la firme Actuaires-Conseils Pierre Bergeron & Associés Inc., a donc procédé à cette évaluation qui a été déposée au dernier comité de retraite.

L'actuaire a choisi des hypothèses démographiques et économiques qui se voulaient réalistes, avec un biais conservateur, et il a introduit une marge pour écarts défavorables additionnelle pour se donner un coussin. Il a prévu les argents qui seraient requis afin d'être en mesure d'indexer les rentes et crédits de rente chaque année avant comme après la retraite, même si cette indexation n'est pas garantie, constituant ainsi une réserve. Il a dû prendre en compte le fait que les frais annuels d'administration, dans les premières années du régime en particulier, seront élevés en pourcentage des actifs, et ce, tant que les cotisations et le niveau des adhésions n'atteindront pas un niveau suffisant d'ici quelques années. Sur cette base, il a néanmoins conclu que la formule de financement du régime (chaque 100 \$ de cotisations achète une rente annuelle de 10 \$ à 65 ans) était viable et que « *les cotisations salariales et patronales prévues dans les dispositions du règlement du régime pour le service courant pour la période du 1^{er} octobre 2008 au 31 décembre 2010 sont suffisantes afin de provisionner le régime sur cette période* » (p. 9).

Comme il s'agissait d'une première, les membres du comité de retraite avaient reçu préalablement une formation pour comprendre le cadre réglementaire de financement d'un régime de retraite par financement salarial ainsi que le contenu d'une évaluation actuarielle. Ils ont également questionné l'actuaire pour bien comprendre l'approche prise dans cette évaluation actuarielle, originale et intéressante à plusieurs égards. Le comité a ensuite formellement reçu l'évaluation actuarielle initiale, laquelle doit être déposée à la Régie des rentes du Québec et à l'Agence du revenu du Canada.

En vertu de la Loi et la réglementation, le texte de l'évaluation actuarielle est accessible à tout membre intéressé : si vous souhaitez en recevoir une copie par courriel, veuillez communiquer avec Sylvia Roy au secrétariat du Régime.

Sylvia Roy confirmée dans son poste d'adjointe administrative

Le comité de retraite est heureux de vous annoncer que notre nouvelle adjointe administrative, Sylvia Roy, a réussi avec brio sa période de probation, dans un contexte pas toujours évident de démarrage et de rodage, et qu'elle est maintenant une employée régulière du Régime de retraite. Bienvenue Sylvia !

Nouvelles adhésions

Nous avons reçu et accepté les demandes d'adhésion des groupes suivants: Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur, Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin, Popote et Multiservices, Maison La Nacelle, Rouli-bus, Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (COMSEP), Centre des femmes d'ici et d'ailleurs, Les Grands Frères et Grandes Sœurs de la Porte du Nord, La Maison Parent-Roback et Aide aux travailleurs accidentés - A.T.A., Groupe Alpha des Etchemins, Centre des femmes du Témiscouata. Bienvenue à chacun de ces groupes et à leurs personnes salariées.

Nos coordonnées :

Sylvia Roy, adjointe administrative
Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes
110, rue Sainte-Thérèse #301, Montréal (Québec) H2Y 1E6
Tél. : 514-878-4473 Téléc. : 514-878-1060
Courriel : RRFS-GCF@relais-femmes.qc.ca